

Affiché du 7 Février 2023 au 6 Avril 2023



**Direction  
de la Gestion immobilière**  
Tél. 04 68 66 34 68  
gestion.immo@mairie-perpignan.com

PERPIGNAN, le 17 JAN. 2023

Héritiers de M. BOYER Serge et  
de Mme PEY Odette épouse  
BOYER  
104 Avenue du Palais des  
Exposition  
66000 PERPIGNAN

**LRAR n° 2C 156 362 0182 0**

**Références :** CP/FLM/SB

**Objet :** DUP - Notification de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2022 déclarant cessibles au profit de la Commune de Perpignan les parcelles de terrain nécessaires au projet d'acquisition d'immeubles en vue de la dynamisation et du développement du commerce de la rue des Augustins et de ses abords immédiats

Mesdames, Messieurs,

Le projet référencé en objet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2020283-0001 du 9 octobre 2020.

L'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2022098-0003 du 8 avril 2022 étant devenu caduc, je vous notifie par la présente une copie de l'arrêté préfectoral PREF/DCL/BCLUE/2022363-0002 du 29 décembre 2022 déclarant cessible au profit de la Commune de Perpignan le bien dont vous êtes propriétaire au titre de la succession de M. BOYER Serge et de Mme PEY Odette épouse BOYER, à savoir :

- bien sis 9020 Place des Poilus, cadastré section AI n° 0488.

Si vous estimez que cette décision est contestable, je vous précise que vous pouvez former un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MONTPELLIER (6, rue Pitot – 34063 MONTPELLIER) dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification.

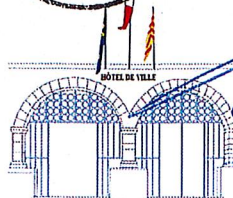
La Direction Gestion Immobilière (04-68-66-34-68) reste à votre entière disposition pour toutes précisions complémentaires.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint délégué

Charles PONS



**Hôtel de Ville**  
B.P. 20931 - 66931 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 66 30 66

TOUTES LES INFORMATIONS SUR  
[mairie-perpignan.fr](http://mairie-perpignan.fr)

